

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 13

No. FDS: 76020 V004.3

Révision: 13.12.2022

Date d'impression: 05.11.2023

Remplace la version du: 16.03.2018

**TEROSON VR 400** 

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

TEROSON VR 400

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic monocomposant pour joints

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

 $N^{\circ}$  d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification (CLP):

Liquides inflammables

Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Éléments d'étiquetage (CLP):

### Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: Prévention P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence:

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

## 2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration  $\geq$  à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	10- < 20 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais.

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

# $\textbf{7.3. Utilisation}(s) \ \textbf{finale}(s) \ \textbf{particulière}(s)$

Mastic monocomposant pour joints

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		Remarques		
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
	711 Cu	n		Time		
Acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		1468 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme / aiguë -			
			effets systémiques			
Acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court		1468 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme / aiguë -			
			effets locaux			
Acétate d'éthyle	Travailleurs	dermique	Exposition à long		63 mg/kg	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			
			systémiques			
Acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long		734 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			
			systémiques			
Acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long		734 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			_
			locaux			
Acétate d'éthyle	Grand public	Inhalation	Exposition à court		734 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme / aiguë -			
			effets systémiques			
Acétate d'éthyle	Grand public	Inhalation	Exposition à court		734 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme / aiguë -			_
			effets locaux			
Acétate d'éthyle	Grand public	dermique	Exposition à long		37 mg/kg	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			
			systémiques			
Acétate d'éthyle	Grand public	Inhalation	Exposition à long		367 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			_
			systémiques			
Acétate d'éthyle	Grand public	oral	Exposition à long		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
141-78-6	_		terme - effets			
			systémiques		<u> </u>	
Acétate d'éthyle	Grand public	Inhalation	Exposition à long		367 mg/m3	aucun danger identifié
141-78-6			terme - effets			
			locaux			

## Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

## Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre A1-3 (marron)

### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent. Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État liquide
Etat du produit livré liquide
Couleur transparent
Odeur Solvant

Point de fusion Actuellement en cours de détermination Point initial d'ébullition 77 °C (170.6 °F)pas de méthode

(1.013 hPa)

Inflammabilité Actuellement en cours de détermination

Limites d'explosivité

inférieures 2,10 %(V); Il n'y a pas de données. supérieures 15,00 %(V); Il n'y a pas de données.

Point d'éclair -4 °C (24.8 °F); DIN 51755 Closed cup flash point

Température d'auto-inflammabilité 363 °C (685.4 °F)pas de méthode

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas

autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues

pH Actuellement en cours de détermination Viscosité (cinématique) Actuellement en cours de détermination

Solubilité qualitative Partiellement miscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable

Mélange

Pression de vapeur 100 mbar; pas de méthode

(20 °C (68 °F))

Densité 0,93 g/cm3 QP2107.1; Densité

(20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: Actuellement en cours de détermination

Caractéristiques de la particule Non applicable

Le produit est un liquide.

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.

Réaction avec les oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

## 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié

### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Acétate d'éthyle	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
141-78-6			_	

### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC0	> 22,5 mg/l	poussières/brouil lard	6 h	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	poussières/brouil lard	6 h	rat	autre guide

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Acétate d'éthyle	légèrement	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute
141-78-6	irritant			Dermal Irritation / Corrosion)

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle	légèrement		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
141-78-6	irritant			

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Acétate d'éthyle	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
141-78-6		cobaye		

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

## Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity
					Test)

### Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide

## Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202
141-78-6					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

## Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle		2,4 mg/l		Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
141-78-6		-			magna, Reproduction Test)

## Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétate d'éthyle	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga,
141-78-6				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	
Acétate d'éthyle	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga,
141-78-6				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	

## Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8
141-78-6					(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Acétate d'éthyle	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
141-78-6					Biodegradability: Closed Bottle
					Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus	autre guide
141-78-6				melanotus	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator
141-78-6			Column Method)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
141-78-6	Très Bioaccumulable (vPvB).

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

## 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

#### Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 080409

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1866
RID	1866
ADN	1866
IMDG	1866
IATA	1866

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	RÉSINE EN SOLUTION
RID	RÉSINE EN SOLUTION
ADN	RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	RESIN SOLUTION
IATA	Resin solution

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	Ш

## 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC

(EU)

**COV Peintures et Vernis (UE):** 

(Sous)catégorie de produit: Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive

2004/42/EC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses : Préparations dangereuses:

> Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

Protection de l'environnement:

84

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4331

## **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

### Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthyle peuvent être téléchargés sur le lien suivant : https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection